



**PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME**  
**BUREAU de L'ENVIRONNEMENT**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : carrière**

Une enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est ouverte **du mardi 9 décembre 2014 au vendredi 9 janvier 2015 inclus**, sur le territoire de la commune d'**EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES** à l'égard de la demande présentée par la société CTPP portant sur l'autorisation d'exploiter une carrière de basalte et ses installations annexes ( concassage-criblage notamment) situées aux lieux-dits « Les Aveix » « La Pessade », sur le territoire de la commune d'**EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES**.

Le dossier qui comporte une évaluation environnementale, un résumé non technique, une étude d'impact ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale, est consultable en mairie d'**EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES**, à la Préfecture du Puy de Dôme ou sur le site de la préfecture ( [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr) « Politiques publiques » « environnement, eau, préventions des risques » « ICPE » « dossiers en cours d'instruction » « carrières procédure d'autorisation »)

M. Henry PERRAUD, expert agricole et foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Son suppléant est M. Jean VEYRAT CHARVILLON, responsable technique dans une entreprise métallurgique.

Il recevra le public en mairie d'**EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES**, les :

- **mardi 9 décembre 2014 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 17 décembre 2014 de 14h00 à 17h00**
- **lundi 22 décembre 2014 de 14h00 à 17h00**
- **mardi 30 décembre 2014 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 9 janvier 2015 de 14h00 à 17h00**

Le dossier sera déposé en mairie d'**EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES** (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture de la mairie :

**lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**  
**mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.**

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la société Société CTPP, Pardines, 63 500 ISSOIRE CEDEX, Tél 04 73 71 19 16.

Le présent avis est affiché, outre sur le territoire de la mairie de **EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES**, en mairies de Saint Genès Champespe pour le département du Puy de Dôme, et de Monboudif, Condat et Chanterelle pour le département du Cantal conformément à la rubrique 2510 des Installations Classées pour la protection de l'Environnement qui fixe un rayon d'affichage de 3km.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)) et en mairie d'**EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES** du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.